

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

POUR UNE VISIBILITÉ DE NOS COMMERÇANTS (TOTEMS)

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors des discussions en commission concernant la modification de circulation de la rue du Village et le futur PUS, diverses interrogations et questions ont été soulevées par les commerçant-e-s. Sans revenir ou polémiquer sur la mise en œuvre de ces modifications, il serait logique de répondre à leurs interrogations.

Il y a quelques années, des totems signalant les commerces étaient placés à la route de Vernier - rue du Village, route de Peney-via de Coisson. Malheureusement, suite à des travaux ils ont été enlevés et pas remis à leur place.

Aujourd'hui, ce manque de signalétique indiquant leurs activités à la rue du Village fait défaut, ce que relèvent les commerçants. Plusieurs communes ont placé ce genre d'informations qui donne entière satisfaction.

Afin de donner un coup de pouce à nos commerces, il serait judicieux qu'une remise en place des totems soit effectuée avec leur dénomination, ce qui permettrait d'attirer et d'orienter les habitant-e-s et visiteurs-e-s de Vernier, afin qu'ils puissent se rendre dans ces commerces aisément.

Ainsi, un début de réponse serait proposé à nos commerçants.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 répertorier les commerces à la rue du Village ;
- 2 remettre en place les totems avec leur raison sociale ;
- 3 d'en évaluer le coût.

Claude ANGELOZ

Conseiller municipal
Pour Alternative

Vernier, le 17 septembre 2024